ch
y

No. 4077.211

GIVEN BY
GODFREY MICHAEL HYAMS,
JULY 10, 1899.

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

FRESQUES DE RAPHAËL

PROVENANT DE

LA MAGLIANA

ET DE LEUR ACQUISITION

PARIS

IMPRIMERIE DE J. CLAYE

RUE SAINT-BENOIT

—

1873

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

FRESQUES DE RAPHAËL

PROVENANT DE

LA MAGLIANA

ET DE LEUR ACQUISITION

PUBLIC LIBRARY
OF THE
CITY OF BOSTON

GIFT OF
GODFREY MICHAEL HYAMS.
JULY 10, 1899.
A

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

FRESQUES DE RAPHAËL

PROVENANT DE

LA MAGLIANA

ET DE LEUR ACQUISITION

137

Il y a deux choses distinctes au sujet des fresques de la Magliana : 1° l'appréciation de l'œuvre ; 2° l'appréciation de l'acquisition qui en a été faite par ordre du gouvernement.

I

Les fresques de la Magliana sont de Raphaël, parce qu'elles portent l'empreinte des œuvres les plus incontestables sorties de ce divin génie. Grüner, qui le premier a gravé cette fresque, ne met pas en doute

son authenticité ; Passavant[1] ne conteste pas davantage cette noble origine. M. Vitet[2] est absolument affirmatif, et pour l'invention et pour l'exécution. M. Delaborde[3] n'hésite pas à « s'applaudir d'un résultat qui assure à notre pays la possession d'un nouveau monument de l'art de Raphaël, monument d'autant plus précieux qu'il n'aura, en raison de sa nature même, de sa qualité de fresque, son équivalent dans aucun autre musée de l'Europe ».

M. Gruyer[4] enfin, qui a consacré une partie de sa vie à l'étude des œuvres de Raphaël, a publié sur ces fresques un travail spécial, dans lequel, après avoir examiné morceau par morceau chaque figure, après avoir signalé sans ménagements tous les dégâts et tous les repeints, il termine ainsi : « Cette fresque a-t-elle « été peinte entièrement de la main de Raphaël? Le « pinceau de Raphaël n'y est-il que pour une partie? « Dans quelle proportion y est-il?... On ferait preuve, à « notre avis, d'une grande présomption, si l'on osait « répondre d'une manière absolue à de pareilles ques-

1. *Raphaël d'Urbino*, par Passavant; p. 227 et 228.

2. *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1873. La Fresque de la Magliana. L. Vitet.

3. *Revue des Deux Mondes* du 1er mai. Henri Delaborde.

4. *Gazette des Beaux-Arts* du 1er avril 1873.

« tions. La fresque de la Magliana est de Raphaël,
« voilà ce qu'on peut dire avec certitude, et il ne faut
« ajouter rien au delà. Elle est de Raphaël, parce
« qu'elle contient son esprit, sa grâce, son style, sa
« forme, en un mot tout ce qui constitue ce qu'il y a
« d'unique et d'incomparable en lui. Elle est de Ra-
« phaël, parce que, en dehors de lui, nul, parmi les
« artistes qui l'approchaient de plus près, n'aurait pu
« rien concevoir ni exécuter de semblable. Raphaël
« n'était pas seul assurément pour répondre à toutes
« les exigences et pour satisfaire à toutes les ambitions;
« il se multipliait dans ses élèves; il était l'âme d'une
« légion d'artistes de premier ordre, qu'il animait de
« son souffle et qui transcrivaient sous ses yeux ses
« inspirations. Les œuvres ainsi faites, auxquelles il
« avait donné l'essor et la vie, il pouvait quelquefois
« ne pas les peindre entièrement de sa main, il ne les
« en signait pas moins de son nom, parce qu'il s'y
« reconnaissait tout entier. Bien téméraire serait celui
« qui le désavouerait aujourd'hui. Il était, d'ailleurs,
« trop jaloux de sa gloire pour ne pas retoucher et
« repeindre lui-même tout ce qui n'aurait pas rendu
« fidèlement sa pensée. Ces retouches et ces traits
« décisifs, qui sont comme la signature du maître, on
« les voit à chaque instant dans les fresques des Loges

« et de la Farnésine. Quant à la fresque de la Magliana,
« elle porte une empreinte tellement personnelle, que
« l'on est tenté d'y voir la main même du Sanzio. Cette
« peinture a conservé cet aspect blond, léger, dia-
« phane, qui est une des qualités exquises de toute
« fresque peinte directement de la main du maître. Ce
« n'est pas une œuvre de seconde main ; il y a là quel-
« que chose de spontané, presque de premier jet ; tout
« s'y lit clairement et en pleine lumière. N'oublions
« pas qu'à la Magliana Raphaël était dans l'intimité de
« Léon X, et qu'il avait à satisfaire un désir personnel
« et pressé du pontife. Rien donc d'impossible à ce
« qu'il ait exécuté lui-même, en tout ou en partie,
« cette peinture. Quoi qu'il en soit, lui mort, on ne
« vit plus rien de semblable. Jules Romain, François
« Penni, Perino del Vaga, Pellegrino de Modène, etc.,
« échappèrent aussitôt à l'influence toute-puissante à
« laquelle ils s'étaient soumis avec tant d'abnégation.
« Chacun reprit sa physionomie propre et son carac-
« tère particulier. Raphaël emporta avec lui le secret
« de sa grâce... Puisse l'Italie veiller avec plus de vigi-
« lance à la conservation de ses monuments! Puisse
« la fresque de la Magliana, arrachée si malheureuse-
« ment à sa destination première, trouver dans un
« musée français une hospitalité digne d'elle ! »

La notice écrite par M. Gruyer a été accueillie avec un vif intérêt, parce qu'elle a été faite avec une entière conviction. C'est par déférence que je ne reproduis pas les attestations les plus autorisées et les plus augustes confirmant l'impression favorable que ce travail a produite, tant à l'étranger qu'en France.

Les artistes qui ont été en Italie étudier les fresques reconnaissent à l'exécution la main du divin maître. MM. Paul Balze, Dubouchet, etc., etc., qui les ont copiées et qui ont passé leur vie à copier les autres fresques de Raphaël, partagent notre manière de voir. Les mots que l'on oppose : *Raphaël invenit*, appliqués par Grüner à ces fresques, sont pour nous une confirmation; que signifient-ils, sinon que Raphaël en est le créateur?

Plusieurs écrivains ont écrit affirmativement sur ces fresques avec autant de talent que de conviction; et la presse a été unanime sur ce sujet avant et après la vente. Depuis, des controverses ont amené une certaine agitation. Nous ne faisons pas de politique ni de polémique, et nous répondrons seulement à M. Timbal, qui est certainement, comme artiste, moins incompétent dans cette question que certains journalistes : « Vous avez complétement adopté les conclusions du travail de M. A. Gruyer, et voici, textuellement, ce

que, le 14-15 avril 1873, vous avez écrit dans le journal *le Français :*

« Ces fresques sont-elles bien de la main de Raphaël ? « A travers les ravages du temps, de l'humidité, les « atteintes non moins terribles des restaurations, il est « difficile de se prononcer. Ce qui est certain, c'est que « la composition est bien du grand maître auquel on les « attribue. Nul autre avant lui n'avait mis dans ses « ouvrages ce caractère de grandeur et de grâce qu'on « retrouve dans la petite coupole de la Magliana, et « jamais après lui ses élèves ne trouvèrent le secret de « son génie. Certaines parties, bien intactes encore, « feraient pencher le jugement d'un critique exercé pour « l'affirmative ; mais quelles qu'aient été la légèreté, la « sûreté d'exécution de Raphaël, un élève habile et « sous l'œil du maître peut, à la rigueur, reproduire « ces qualités secondaires, et ce ne serait qu'une preuve « discutable. Ce qui est indéniable, c'est que nul autre « que Raphaël, ni Jules Romain, ni Perino del Vaga, « à Mantoue ou à Gênes, n'ont reproduit, si libres « qu'ils en fussent, et après une si longue collaboration « avec leur maître, le caractère, le style, la beauté « aisée et naturelle qu'on peut encore admirer chez « les anges qui accompagnent le Père éternel dans

« la plus importante des fresques de la Magliana. »

« Un critique M. A. Gruyer, que ses longs et con-
« sciencieux travaux, sa passion pour le plus grand
« maître de l'art, a placé au premier rang des « com-
« mentaires » de Raphaël, vient de faire paraître une
« étude approfondie sur ces précieux débris. »

Or, le 14-15 avril, la fresque n'était point achetée; la politique, pas plus que l'administration, n'avait rien à voir à cette affaire : la question d'art et d'histoire de l'art était seule engagée. Deux mois et demi plus tard, les choses avaient grandement changé : la fresque était acquise (conditionnellement il est vrai) par la France; le chef du gouvernement, qui n'avait pas hésité à ordonner cette acquisition, était tombé du pouvoir; l'homme éminent (M. Vitet) qui avait pesé avec l'ardeur d'une conviction sincère sur la résolution du chef de l'État venait de mourir. Alors, voici ce que, le 29 juin, écrit M. Timbal dans le même journal *le Français :*
« On a dit que ces fresques étaient indiscutables et indis-
« cutées; affirmation deux fois imprudente, puisque la
« critique, qui les connaissait de longue date, avait
« porté presque unanimement sur elles le même arrêt
« négatif... Les écrivains qui ont parlé avec le plus de
« détails des peintures de la Magliana sont d'accord

« entre eux pour nier ici la coopération de Raphaël.
« Cette fois, M. Timbal n'appelle à son aide aucun des
« historiens de l'histoire de l'art avec lesquels il était
« naguère en communion complète de manière de voir
« et d'idées; ces écrivains n'existent même plus pour
« lui, les seuls juges compétents qu'il reconnaisse
« désormais sont ceux avec lesquels il était deux mois
« auparavant en complet désaccord. »

Nous en appellerons donc de M. Timbal à M. Timbal lui-même.

Chez certains esprits cependant, le doute est poussé à un tel point qu'ils nient pour le plaisir de nier. Il y en a même qui n'ont jamais été en Italie et n'ont jamais vu de fresques. Eh bien, cela ne les arrête pas pour en parler, au contraire; l'esprit de parti pris est poussé quelquefois si loin, qu'ils se dispensent même d'aller voir celles qu'ils discutent et analysent. Si la peinture est le plus populaire de tous les arts et en même temps le plus excellent moyen d'éducation, c'est à condition que l'on se serve de ses yeux, et, comme l'a écrit un de nos contradicteurs, on verra alors que « si rien n'est plus facile que de s'improviser critique, il faut beaucoup d'efforts, de travail et de modestie pour en mériter le titre ».

Revenons aux preuves : c'est un fait historique que

Raphaël a décoré pour le pape Léon X la chapelle de la Magliana; les controverses sur ce sujet ne peuvent arriver à infirmer ce fait.

Les fresques en question sont-elles bien celles qui étaient à la Magliana? oui, et elles étaient connues de tous les artistes en Italie; leur notoriété était si grande qu'elles ont été copiées pour plusieurs gouvernements, celle en question même pour le gouvernement français, et elle est placée dans la cour d'honneur de l'École des beaux-arts à titre non contesté de copie de Raphaël.

Une chose, d'ailleurs, démontre à elle seule l'authenticité de la fresque, c'est l'existence, dans la même chapelle, de la fresque du *Martyre de sainte Cécile.* Le dessin de cette fresque existe dans la collection Albertine, et personne n'a jamais nié que ce dessin ne soit de la main même de Raphaël. Marc-Antoine, le satellite par excellence du maître, a gravé cette fresque, et cette estampe est dans toutes les collections publiques et privées. Donc, nulle contestation possible sur l'authenticité du *Martyre de sainte Cécile.* Dès lors, comment admettre que, si Raphaël a décoré une des parois latérales de cette chapelle, c'est-à-dire un endroit relativement secondaire, il n'ait pas à plus forte raison décoré l'abside.

M. Thiers, comme critique d'art, a découvert

le premier le génie naissant d'Eugène Delacroix en même temps qu'il applaudissait à M. Ingres, alors que ces hommes étaient ou dédaignés ou inconnus. Lorsque à une aussi merveilleuse intelligence artistique se joignent les avis des artistes les plus éminents et de la plus haute critique, il est permis de dire avec M. Vitet : « *Nous convions ceux qui conservent encore au fond du cœur ce culte du beau, à se réjouir et à féliciter l'intelligente initiative à laquelle nous allons devoir un des plus rares et des plus vrais joyaux de nos collections.* »

N'oublions pas que les cartons d'*Hampton Court*, qui sont une des gloires des musées d'Angleterre, ont pu un moment être acquis par la France et que, si malgré nos désastres, nous sommes encore au premier rang au point de vue de l'art, c'est par nos artistes, — grâce aux richesses de nos musées et à l'enseignement élevé qui en dérive.

II

Les critiques dirigées contre l'acquisition de la fresque sont :

1° Que M. Thiers n'aurait consulté ni M. le ministre, ni M. le directeur des beaux-arts, ni MM. les conservateurs.

Je dois répondre que, bien que M. le président de la République n'ait été amené à cette négociation que par les conseils et les instances de M. Vitet ainsi qu'on en trouve la preuve dans l'article qu'il a signé du 1er mai (*Revue des Deux Mondes*), qui est en quelque sorte le testament artistique de cet homme considérable, — M. le ministre et M. le directeur des beaux-arts sont venus plusieurs fois étudier ces fresques, — visites qui ont eu lieu pendant le mois qui a précédé la vente.

2° Que le prix était trop considérable ; que les musées auraient pu les acheter à un prix moindre.

Différents chiffres ont été indiqués, soit 12,000 fr., soit 33,000 francs. L'un des héritiers, M. Oudry, a

donné le démenti le plus formel à l'assertion contenue dans les journaux qui avaient annoncé ce fait erroné et qui ont reconnu depuis que sa rectification à cet égard était parfaitement fondée. M. Oudry a déclaré en outre que ces fresques reviennent, à la succession, à plus de 150,000 francs. Elles étaient, dans le courant des années 1870, 1871 et 1872, par mesure conservatoire, placées sous séquestre : ce n'est qu'à la fin du procès que la vente a été possible ; et encore il a été dit par jugement du tribunal qu'elle devait se faire aux enchères publiques. — A l'origine, la volonté bien arrêtée des héritiers était de ne pas les abandonner à moins de 400,000 francs.

3° Pourquoi l'expert de la vente a-t-il été chargé par le gouvernement de faire l'acquisition de la fresque du *Père éternel bénissant le monde?*

Il est de notoriété publique que les experts chargés des ventes reçoivent des ordres d'achat et de vente, soit des administrations, soit des particuliers ; et, pour mon compte, je déclare avoir rempli cette mission de confiance pour S. M. l'Empereur Napoléon III, Mgr le comte de Chambord, M. le duc de Luynes, M. le marquis d'Herford, etc., etc., et pour plusieurs gouvernements.

L'expert et le commissaire-priseur reçoivent les ordres des amateurs verbalement ou par écrit; rien de plus régulier et de plus rationnel; la Bibliothèque nationale en agit souvent ainsi, en ce qui concerne les acquisitions de médailles, d'estampes, etc., etc.

Quant à la question des vendeurs, ou ils donnent leurs instructions au commissaire-priseur chargé de la vente, ou ils défendent eux-mêmes leurs intérêts; car ils ont le droit bien légitime de surenchérir, à leurs risques et périls, et d'empêcher que l'objet auquel ils attachent une grande valeur ne passe entre les mains d'autrui à des prix qu'ils jugent inférieurs. Qui donc prétendrait contester à des héritiers le droit de se porter enchérisseurs, ce qui a eu lieu, et même de se rendre adjudicataires dans les ventes publiques, mobilières ou immobilières, auxquelles il est procédé tous les jours par suite de licitation et pour sortir de l'indivision?

C'est seulement quelques heures avant la vente que M. le Président de la République et M. le ministre des beaux-arts m'ont commissionné pour l'acquisition de la fresque de la Magliana, sous la réserve de la ratification par l'Assemblée nationale à sa rentrée, rien de plus clair. — Les ordres que j'avais reçus s'élevaient à un chiffre même supérieur à celui de l'adjudication; ce qui prouve, pour tous les esprits équitables et non

passionnés, que les intérêts de l'État, loin d'avoir été sacrifiés, ont été loyalement sauvegardés : j'ai rempli mon mandat avec la discrétion la plus complète : notre position d'expert nous en fait un devoir et une obligation absolue. La vente a été faite publiquement, régulièrement, avec le concours de l'officier ministériel.

Les ordres et les instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir du gouvernement étaient formels; le Trésor national, quoiqu'on l'ait dit et écrit, *n'a fait aucune avance;* l'acquisition est conditionnelle, ainsi que je l'ai annoncé publiquement, à la vente, sous la la réserve expresse de la ratification de l'Assemblée nationale. Son vote seul rendra l'acquisition définitive.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer qu'en citant textuellement le dernier écrit du si regretté M. Vitet. — « Il faut donc un vote, une sanction, avant d'entrer « complétement en jouissance; — mais douter de ce « vote, de cette sanction, ce serait méconnaître ce qu'il « y a dans notre Assemblée de lumières, de patrio- « tisme et de juste orgueil national. »

HARO.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1157]

3 9999 05533 893 1